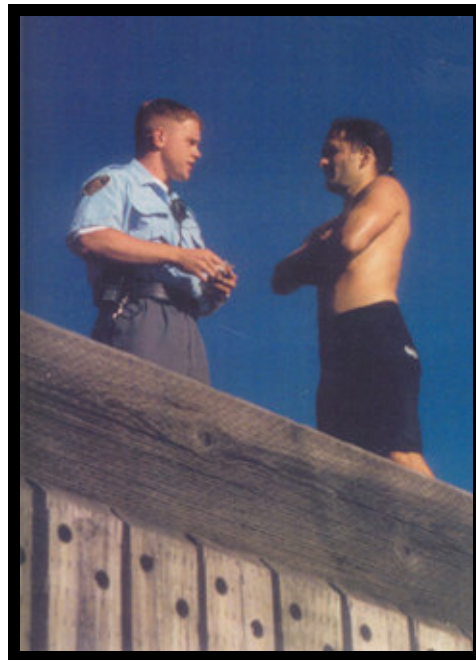


**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

**RAPPORT ANNUEL 2006**



**Scène estivale au bassin Louise**

**Le 15 mai 2007**

## AVANT-PROPOS

Née officiellement il y a maintenant 11 ans, le 24 août 1996, après une première plongée dans le bassin Louise, la *Société des Gens de Baignade* mène une action constante de sensibilisation auprès des pouvoirs publics afin que soit un jour reconnu à la population un droit d'accès et d'usage des plans d'eau publics, comme c'est le cas ailleurs dans le monde et notamment en France. Contrairement aux peuples d'Europe, la population québécoise ne jouit d'aucun droit collectif d'accès aux lacs, au fleuve ou à la mer. L'histoire du droit québécois de l'eau depuis la Défaite de 1759 constitue ainsi le récit d'une longue dépossession, selon le juriste réputé Henri Brun.

Au préalable de toute action de quelque nature qu'elle soit, il y a quelques concepts, et ces derniers doivent pouvoir tenir la route durant de longues années, mais il y a avant tout une équipe. La force de la Société des Gens de Baignade, ce n'est pas l'argent, ce n'est pas l'attrait de la fortune ou de la renommée, c'est la pensée et l'action de ceux et celles qui lui donnent son âme.

À Québec, ce sont ces contributions qui permettent de préciser et d'affiner le concept d'un établissement balnéaire public au centre-ville de Québec, polyvalent et ouvert durant les quatre saisons, accessible à tous sans distinction de fortune, de statut social ou toute autre particularité.

### Principes fondateurs de la Société

« La Société des Gens de Baignade est un organisme non gouvernemental à but non lucratif, fondé en 1996, qui s'adresse à toutes personnes, associations, administrations intéressées à développer, améliorer, maintenir ainsi qu'à mettre en valeur des accès aux plans d'eau afin que le public en ait usage, cela surtout mais non exclusivement en milieu urbain. Pour la Société des Gens de Baignade, les plans d'eau sont une richesse collective qui doit être accessible et servir équitablement à tous.

« La Société favorise donc l'accès, l'usage et la jouissance des fleuves, lacs, rivières, bassins, ainsi que leurs rivages par l'ensemble de la population et travaille à la mise en place d'aménagements riverains visant à satisfaire les besoins du plus grand nombre, sans aucune distinction de niveau social, de fortune, de propriété ou tout autre particularité. En cela, la Société s'appuie sur le fait que la démocratisation de l'usage récréatif de l'eau contribue au développement économique, à la création d'emplois, au progrès social ainsi qu'à la santé publique.

« La Société étend son action à l'ensemble du Québec et ailleurs au Canada. Elle développe des relations internationales dans le but d'enrichir la vision de ses membres, de leur permettre de découvrir ce qui se fait ailleurs, d'illustrer les réussites québécoises à l'étranger et de faire prendre conscience de l'importance de favoriser l'usage des plans d'eau par l'ensemble de la population d'un pays. »

## Quelles activités et réalisations en 2006 ?

3 janvier. – Dès décembre 2005, la Société a mis beaucoup d'énergie à participer aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) relatives au projet de Promenade Samuel-de-Champlain. Le 3 janvier 2006, elle a déposé au BAPE un Mémoire qui analyse les fondements même de ce projet d'aménagement des rives et les remet radicalement en question. Depuis, le BAPE a lui-même produit un rapport dont le contenu reprend largement les éléments contenus dans le Mémoire de la Société et dans les nombreuses contributions publiques suscitées à cette occasion.

---

Mémoire Société: [www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prom\\_champlain/documents/DM23-1.pdf](http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/prom_champlain/documents/DM23-1.pdf)  
 Rapport BAPE : <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape220.pdf>

---

En dépit de l'avertissement du président du BAPE M. William Cosgrove, pour lequel « *la réussite du projet [de la CCNQ] repose, à l'évidence, sur le développement d'activités liées à l'usage du fleuve et de l'eau (...) les ressources [ \$ ] devraient être investies prioritairement dans des interventions favorisant de telles activités* », la Commission de la capitale nationale (CCNQ) s'est refusée à redonner de véritables accès au fleuve et des usages populaires de ce dernier à la population. Le projet est devenu en grande partie un « trip d'architectes » et le fleuve demeurera dans les faits aussi inaccessible qu'avant pour la quasi totalité des gens qui ne possèdent pas de bateau dans une marina.

La Société fait partie d'un « Comité des usagers » mis sur pied par la CCNQ, « un processus d'échange avec les principaux usagers de la future promenade, dont les membres seront régulièrement informés des développements de ce projet majeur ». Dans les faits, les membres n'ont aucune voix au chapitre. Enfin, la Société a aussi travaillé avec le pêcheur à l'anguille bien connu Joseph Paquet, de l'île d'Orléans, pour permettre à ce dernier de pouvoir présenter sa vision du fleuve au BAPE.

26 janvier. – Jimmy Royer, Serge Plamondon, Noémie Beaudet et Léonce Naud présentent le projet de plage urbaine aux membres du Conseil de quartier de Saint-Roch. Le Conseil de quartier décide de donner son appui au projet et d'aider à sa réalisation.

15 mars. – La Société met à la disposition de la *Commission consultative sur l'avenir de la Pointe-à-Carcy* l'ensemble de sa documentation et de ses recherches portant sur ce secteur du littoral. Elle participe aux audiences publiques et joue un rôle actif de conscientisation de la population et des dirigeants régionaux à la complexité du problème.

La Société participe activement au débat public concernant le réaménagement de la Pointe-à-Carcy. Elle collabore avec la *Mobilisation Sauvons l'Agora d'la noyade*. Le 15 juin, dans leur rapport, les Commissaires rejettent le projet du Port et proposent que l'Agora déménage sur les Plaines, près du Manège militaire. Par la suite, les autorités fédérales décident de rénover l'Agora sur place plutôt que de le déménager ailleurs en ville.

20 mars. – Contribution de photos de baignades fluviales à Environnement-Canada, qui désire monter un kiosque relatif à la qualité de l'eau. Pour une des premières fois, Environnement Canada montrera des êtres humains *dans* le fleuve et pas seulement en train de déambuler sur les rives sans toucher à l'eau.

25 avril. – Rencontre avec le conseil de quartier du Vieux-Limoilou. On explique le projet bassin Louise. Le 23 mai, ce dernier appuie à l'unanimité le projet de redonner accès au bassin Louise à la population.

7 juin. – Participation à la réunion préparatoire aux courses estivales à la nage dans le fleuve à Lévis. Organisateur : Denis Sonier. Activités fluviales vraiment importantes, Lévis se trouvant très en avance de Québec en ce qui a trait au retour au fleuve pour la population.

13 et 14 juin. – Participation à Nicolet au « *Rendez-vous Saint-Laurent 2006* ». Suivi de l'état du Saint-Laurent effectué par les ministères et organisations partenaires du Plan Saint-Laurent.

24 juin. – Présence à l'occasion de la course de 7 kilomètres à la nage dans le fleuve organisée sur la rive sud par Denis Sonier.

25 juin. – Manif aquatique « *Québec se mouille !* » au bassin Louise. Intéressante présence médiatique.

7 juillet. – La Société participe à la baignade annuelle dans le Vieux-Port de Montréal organisée par le collectif citoyen Montréal-Baignade. En participant à cet événement, on démontre que la baignade au fleuve à Montréal est d'ores et déjà possible et même très agréable en période de canicule !

12 août. – Deuxième manif aquatique de l'été : « *Québec se mouille !* » Inauguration du bel *Escalier Bleu*, une contribution remarquable due à l'habileté de Jean-Yves Goupil. Première édition du « Lancer de l'Enfant », Marianne Roxborough (10 ans) s'étant proposée avec conviction !

Automne. – Diverses démarches auprès des élus municipaux, des Conseils de quartier, en particulier celui de Saint-Roch, remise sur pied du site internet ([www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)). Ce dernier suscite des commentaires de plus en plus élogieux.

Février 2007. – La Société accorde son appui à l'Arrondissement Sillery-Sainte-Foy qui désire organiser la première exposition sur la fameuse plage du Foulon. Il appert que ni la Ville, ni le Port, ni personne ne possède de fonds photographique de cette plage fameuse à Québec. La plupart des photos d'époque de l'exposition en cours à la Maison des Jésuites sur le chemin du Foulon proviennent donc de la Société, à titre gracieux. La Société des Gens de Baignade félicite l'Arrondissement Sainte-Foy pour cette belle initiative.

### **Influence ailleurs au Québec**

Depuis le 14 septembre 2003, jour où la Société organisa un « Corps expéditionnaire » qui partit de Québec de grand matin pour aller se jeter dans les eaux du Vieux-Port de Montréal, en plein centre-ville, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, plusieurs organisations montréalaises ont entrepris de lutter afin qu'un jour les millions d'habitants de la métropole retrouvent un accès physique, populaire et urbain au fleuve Saint-Laurent ou à la rivière des Prairies. Ce mouvement est porté surtout par l'organisation du Jour de la Terre, les ZIPs Jacques-Cartier et Ville-Marie de même que par le Conseil régional de l'environnement de Montréal et va s'amplifiant d'année en année.

## Quelles actions en 2007 ?

Pour la première fois, le 14 avril 2007, le grand quotidien de Québec Le Soleil publie en première page le plan-concept du futur parc-plage Jacques-Amyot. Du coup, la population en général découvre le concept et désormais ce dernier suscite un engouement de plus en plus large dans la population. Par ailleurs, dans le plus grand secret, l'Administration portuaire a réussi cours des années 2004 - 2005 à imposer aux autres partenaires gouvernementaux une *restauration* de son club privé aquatique plutôt qu'un *réaménagement* du bassin dans l'intérêt du plus grand nombre. Résultat : en ce printemps 2007, avec des millions en fonds publics fédéraux, on restaure un club privé liquide situé au cœur de la capitale québécoise. On espère ainsi garantir l'exclusion perpétuelle de la quasi totalité de la population de ce providentiel plan d'eau urbain.

D'autre part, tous les grands événements du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec en 2008 vont justement se dérouler au bassin Louise, choisi comme *Place du 400<sup>e</sup>*. Un grand nombre de gens vont donc découvrir ce plan d'eau et se demanderont comment il est possible qu'un tel club privé subsiste au cœur de la capitale québécoise.

### **Tout comme l'an dernier, deux options s'offrent à la Société: admettre la défaite ou continuer à se battre.**

*Première option.* – Prendre acte de la restauration en cours du plan d'eau, cesser nos efforts et nous donner rendez-vous dans 5 ou 10 ans. Il s'agit alors d'admettre que nous avons définitivement perdu la partie devant plus forts que nous : une poignée d'administrateurs butés, la plupart anonymes, non élus, stratégiquement situés dans des organismes d'État, qui gèrent le littoral de Québec comme s'il s'agissait de leur propriété et en excluent l'immense majorité de la population.

Dans ce cas, il ne nous restera qu'à expédier nos recherches, nos travaux et autre documentation aux Archives de la Ville et dans les Centres de documentation de l'Université. Peut-être, dans une génération ou deux, quelque chercheur découvrira dans des papiers jaunis qu'à la fin du 20<sup>e</sup> siècle et au début du 21<sup>e</sup>, un groupe de citoyens se sera efforcé en vain durant une dizaine d'années d'ouvrir le fleuve à Québec à l'ensemble de la population. On mettra fin alors aux activités de la Société quant au projet du bassin Louise, car il est bien évident que dans cinq ans presque personne parmi nous seront disponibles pour reprendre un tel effort.

*Deuxième option.* – Poursuivre nos efforts et utiliser toutes les ressources à notre disposition pour continuer la lutte entreprise il y a maintenant plus d'une décennie, qui soutient que le bonheur des êtres humains – surtout des enfants et des jeunes – importe davantage que le stationnement de bateaux, surtout dans le cas d'un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville à vocation touristique par-dessus le marché. Dans ce cas, une emphase plus grande sur l'implication des Conseils de quartier sera à privilégier, de même qu'auprès des maîtres du littoral de Québec qui se trouvent à Ottawa, dans le Haut-Canada, au sein de l'appareil administratif et politique fédéral. À titre de président de la Société des Gens de Baignade, dont la raison d'être est de promouvoir l'accès et l'usage public des plans d'eau, je demande à l'Assemblée générale réunie en ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2007 de débattre de ces deux choix qui s'offrent à nous et de donner ou renouveler (ou non) un mandat clair aux futurs membres du Conseil d'administration de la Société des Gens de Baignade.

Québec, le 14 mai 2007.

## Étapes de réalisation proposées

### LE PARC-PLAGE JACQUES-AMYOT

Le plan d'eau et les rives du bassin Louise demeurent dans le domaine fédéral. Le plan d'eau sera cependant soustrait à l'Administration du Port de Québec pour être confié à une Société d'État fédérale analogue à la Société du Vieux-Port de Montréal ou à la Commission des champs de bataille. Ainsi, l'ensemble de ce plan d'eau urbain échappera à l'application de la *Loi maritime du Canada*. Cette dernière donnant priorité aux bateaux, nul n'est le bienvenu au bassin sinon à titre de propriétaire d'un bateau de plaisance. Les personnes qui accèdent actuellement au bassin Louise le font à titre d'appendices de leurs yachts. Pas de bateau, pas d'accès.

1. L'accès à l'eau ne sera pas tarifé. Son usage libre et gratuit constituera la destination fondamentale de la partie ouverte au public et de la patinoire en hiver. Exemple: le Parc des champs de bataille qui est ouvert librement et gratuitement été comme hiver à la population et aux touristes. Si le concept d'accès gratuit au domaine public vaut pour la Haute-Ville, il vaut également pour la Basse-Ville.
2. Cette *Société du bassin Louise* pourra offrir sur les lieux diverses prestations ou produits tarifés et devra s'autofinancer à terme. Ceci lui permettra d'assurer l'entretien et le développement de ses actifs et la réalisation de projets permettant l'exploitation du site durant les quatre saisons.
3. Dotée par le Gouvernement fédéral d'un budget initial de planification et d'aménagement de quelques 30 \$ millions de dollars, la nouvelle Société d'État aura pour mandat de procéder à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise. Elle procèdera à cet exercice posément et avec soin, avec la population et les corps publics constitués. Par la suite, elle réaménagera le plan d'eau de sorte à le faire entrer de plain-pied dans l'économie de Québec au 21<sup>e</sup> siècle. Comment? En répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain du demi-million d'habitants de la Capitale ainsi que des visiteurs et touristes plutôt qu'en l'utilisant seulement comme un garage liquide pour les yachts de quelques membres d'un club privé.
4. Responsabilités de la nouvelle Société. – Une fois le réaménagement du plan d'eau mené à bien, cette Société indépendante du Port et de la Ville, tout comme la Société du Vieux-Port de Montréal, sera responsable de la gestion de la plage, des activités de la marina, de la patinoire en hiver, des petits commerces de proximité ainsi que des fonctions maritimes encore présentes dans le bassin : croisiéristes aux quais Renaud, hivernement de navires, canots à glace, etc.
5. En aucun temps la Ville de Québec n'investira elle-même dans le réaménagement du bassin Louise ni ne s'y impliquera administrativement ou financièrement. Par exemple, à Montréal, la Société fédérale qui gère le Vieux-Port est un organisme autonome qui oeuvre en étroite collaboration avec le Port et la Ville en vue du mieux-être de toute la région métropolitaine.

6. Enfin, il ne faudra jamais, au grand jamais, transférer la gestion du bassin Louise à Parcs Canada. Pourquoi ? La philosophie de Parcs Canada oblige à la conservation et au non-usage de lieux déclarés « privilégiés ». Or, tout au contraire, le Parc-Plage Jacques-Amyot vise l'amélioration des conditions de vie urbaine, la création d'un lieu de brassage social, une amélioration de la santé publique et un important développement économique pour la capitale en général et pour les résidants des quartiers centraux en tout premier lieu.

**Document discuté et adopté par la Société des Gens de Baignade en janvier 2006.**